



La France a déjà ordonné le retrait d'un produit utilisé sur les semences de colza.

Mon activité Vos amis peuvent maintenant voir cette activité

Supprimer X

C'est peut-être un tournant dans le combat des apiculteurs contre les pesticides. La Commission européenne pourrait proposer l'interdiction de produits de traitement des plantes accusés de provoquer la mort des abeilles. « L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a rendu hier des conclusions inquiétantes sur l'impact de trois types de produits sur le nectar et le pollen », explique Frédéric Vincent, porte-parole du commissaire européen chargé de la Santé des consommateurs. Des études scientifiques ont déjà pointé du doigt l'impact de ces pesticides néonicotinoïdes sur les butineuses. Désorientées par ces produits chimiques, beaucoup ne retrouveraient pas la ruche. Mais c'est la première fois que la Commission européenne envisage une interdiction à l'échelle de l'UE de cette famille de pesticides utilisés en granules ou en enrobage de semences commercialisées par les groupes Bayer et Syngenta.

« Les risques sont liés à l'exposition des abeilles au pollen et au nectar, à l'émission de poussières au moment du semis », notamment, soulignait hier le ministre de l'Agriculture, qui demande à la Commission de « prendre rapidement des mesures appropriées ». En juin, Stéphane Le Foll avait ordonné le retrait du Cruiser OSR, un néonicotinoïde utilisé en traitement des semences de colza, et avait engagé une procédure de demande d'interdiction d'utilisation au niveau européen.

« L'EFSA focalise sur des risques hautement théoriques pour les abeilles », se défend Syngenta. Le fabricant du Cruiser estime que « ce rapport n'est pas digne de l'EFSA » et réaffirme que cette « technologie », « lorsqu'elle est utilisée dans le respect des conditions d'usage, n'a pas d'impact sur les populations d'abeilles ».

« Trois cent mille ruches disparaissent chaque année et les insecticides néonicotinoïdes jouent un rôle principal dans cette hécatombe, affirme le porte-parole de l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf), Henri Clément. La preuve, sur l'île d'Ouessant, où l'on n'utilise pas de pesticides, le taux de mortalité des abeilles ne dépasse pas 5%. »

Le Parisien

réagir

Sur le même sujet



Trois pesticides tueurs d'abeilles interdits dans l'Union européenne

Et aussi